L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 DECEMBRE 1845.

PUBLIE PAR
MAGNE & WHEELER.
No. 81, rue du Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance.....$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.....5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis pour et durant une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une insertion par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subsequente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraitre que par intervalles payeront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées sans exception de cette disposition.
Le privilege des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

POUR LES ATTAKAPAS, par l'Atchafalaya—Le bateau à vapeur JUGE McLEAN, capitaine W. Hunter, est maintenant prêt, recevra son fret et ses passagers à bord, et partira pour les ports ci-dessus, vendredi 19 de ce courant, à 4 heures P. M., prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle Iberie, Franklin, Pattersonville, Baie Bowick, Brasil, et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
19 déc JOHN HALL, 1, Front Levée.

M. JACQUES LAROSE informe les coutiers de sucre, négociants, &c., qu'il tient à leur disposition le steamboat WAVE, capitaine A. Taubman, pour le transport des sucres, melasses et tous autres produits. Pour les arrangements, s'adresser à lui au comptoir à bord, ou à
12 déc 71, rue de la Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAU A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupee, Tunica Bend, &c., &c., et les ports intermédiaires.*—Conformément à cet arrangement dans le transport de la malle, ce vapeur partira, les jours de départ susmentionnés et à l'heure ci-dessus.
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hort, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredi à midi, et pendra à 10 heures du matin pour la Pointe Coupée, touchant à tous les ports intermédiaires. Retour le dimanche suivant dans l'après-midi.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. Retour le dimanche suivant dans l'après-midi, et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 11 heures du matin.
PRIX DU PASSAGE—A destination de Donaldsonville.....$ 2
Do. do. Bayou Sara.....3
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
Wm. H. AVERY, 96, Gravier
23 déc

POUR BALISE, steamer FAME, capitaine C. Northup, partira positivement et de bonne heure, demain à 10 heures A.M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 déc LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, régulièrement le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle-Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Elle partira régulièrement tous les mercredi matin et du Bayou-Sara tous les samedi matin. Cabaret entier et passage de pont à des prix très réduits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
18 déc JACQUES LAROSE, 71, Front Levée.

POUR GALVESTON, TEXAS.—La goélette-steamer, steamer Texas, capitaine Hall, partira pour le reste de la semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 déc E. J. HART & Co., 71, Levée.

Extrait de la loi de revenu de Texas:
"Il sera prélevé et collecté pour et sur chaque tonneau de chaque navire ou bateau étranger, entrant dans aucun port ou havre de cet état, un droit de cinquante cents, excepté les navires des Etats-Unis. Les marchandises importées des Etats-Unis sont exemptes de droits."
8 déc

POUR LA HAVANE.—Le navire à vapeur ALABAMA, C. Dupuisel, régulier, avancera de suite, et partira sans faute pour le reste de la semaine, savoir: le samedi 20 de ce mois, à 9 heures du matin. Pour le passage, s'adresser à
MERLE, BEYLE & Co.,
26, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK.—Le navire WASHINGTON, capitaine Wm. Bathaway, ayant une partie de son fret prêt à partir pour ce port, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Magasin de l'Etat, ou à
19 déc D. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK.—Le navire ANGELE, capitaine Minor, ayant la plus grande partie de son fret prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, au Poste de la Marine, ou à
19 déc BARROD, DARLING & Co.

POUR BOSTON.—La barque A. DANA, capitaine Smith, partira très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE.—Le bark thvon, capitaine Creighton, ayant son chargement presque complété, partira promptement. Pour passage ou fret, s'adresser à
E. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick de premier rang, CAROLINE SOULE, capitaine A. Lanusse, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JOHN ALEX. PAXTON,
20 Commune

POUR LA HAVRE.—Le navire JEUNE FRANCOIS (SEPAT), ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
10, Domaine.

POUR LE HAVRE.—Le navire A. L. VAUCHEL, capitaine Gervais, ayant la plus grande partie de son fret engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de belles accommodations, s'adresser à bord, ou à
LEVI H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR HORDEAUX.—Le navire commercial et particulier classé LE VAILLANT, capitaine Gerard, partira vers le 25 du courant. S'adresser, pour fret ou passage, à bord, ou à
JORDY & BRASIER.
10 rue Conti

ou à JENKINS & TIGLER, rue Royale

POUR LIVERPOOL.—Le navire EMMA WAYNE, capitaine Shaw, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier NORWICH, capitaine Rogers, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
92 Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire HOPE, capitaine Scully, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire DE NOMBRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier ELIZABETH, capitaine Mc Kown, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de belles accommodations, s'adresser à
E. H. GALE,
93 Commune

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS DE COMMERCE ET COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
20 nov

E. T. BOUTENOS, CHIRURGIEN DENTISTE, Encore établi au No. 91, rue de Chartres, prend son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir.
11 déc

L. A. & W. HAMBARDS, MARCHANDS-TAILLEURS, No. 56, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'Habillements confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'Articles pour le Matelot.
23 nov

L. H. RICHARDS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, *et vente en gros*, No. 33, rue de la Levée.
26 nov

CHARBON—W. L. THOMPSON & Co.—Marchands de charbon de terre, au coin de cette rue et d'Union ici, et au No. 141, rue St. Louis.
On peut trouver les commandes aux chantiers, ou au magasin de R. Brower & Co., No. 17 rue du Camp; elles seront promptement exécutées.
11 nov—30

HENRY LEGENDRE, à transporté son bureau au No. 27, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et de la Bourse. Il encaisse des billets à ordre et traite, prête sur hypothèque, et s'occupe de la vente des billets de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée.
3 oct—30

Compagnie du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.
2 décembre 1845.
A VIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Institution, qu'une élection des directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie, rue de la Commune, le lundi cinq janvier 1846, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après-midi.
E. W. WELLS,
4 déc Secrétaire.

MUNICIPALITE No. 4.
BUREAU DU COLLECTEUR.
A VIS est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité No. 1, que le collecteur des Taxes est prêt à recevoir les taxes foncières et scolaires pour l'année 1845, commencera le lundi cinq janvier prochain (1846).
THOS. MONTGHUIL,
Collecteur
30

REÇU DE LIVERPOOL—3 balles merinades en toiles, à bonne livraison et vente par
12 nov L. CAZENAVE & Co.

REÇU DE LIVERPOOL—2 balles merinades en toiles, à bonne livraison et vente par
20 nov L. CAZENAVE & Co.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 18 DECEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

POUR SENATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
SANDELL HUNT, PERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.
PREMIER DISTRICT.
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.
SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP
TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, W. B. AVERY.
M. BURLEY.
QUATRIEME DISTRICT.
TH. (ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FAIRAM.
CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.
SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.
SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASMAJOR, P. BEAUREGARD.
HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.
NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

PETITION DES HABITANS DE L'OREGON.

L'un des documens les plus intéressans qui aient été lancés au Congrès depuis l'ouverture de la session, c'est un mémoire adressé par les citoyens des Etats-Unis qui résident dans l'Oregon. Ce mémoire, qui a été présenté par l'honorable Cl. J. Ingersoll et qui est fort développé, demande au Congrès l'établissement d'un gouvernement territorial qui embrasse l'Oregon et les côtes avoisinantes. Il mérite de tout point une analyse détaillée.

"Notre établissement est encore jeune et faible, disent les pétitionnaires, nous sommes loin du centre de l'Union et séparés de nos frères; un gouvernement étranger s'arroge avec hauteur des droits à la possession de l'Oregon; et cependant notre propre gouvernement en supporte avec la plus grande quiétude les prétentions exagérées. Nous avons longtems espéré que l'Union nous accorderait justice, protection et sympathie; mais déçus dans cette espérance, exposés aux attaques des Indiens hostiles de ce territoire et d'un ennemi étranger sur l'Océan, poussés aussi par la nécessité d'organiser une administration et une police, nous avons été enfin contraints de nous donner à nous-mêmes un gouvernement et d'adopter des lois destinées à régir nos établissemens naissans. Nous l'avons fait, convaincus qu'il n'était ni de notre intérêt ni de notre dignité de rester dans le doute et dans la dépendance, puisque notre gouvernement natal repoit nos pétitions avec une indifférence mal déguisée; et nous ne manquons pas de ressources pour accroître sous à la fois notre force et notre population de manière à maintenir avec honneur notre indépendance."

Le mémoire trace ensuite dans un langage simple, vif et énergique une esquisse de la vaste région pour laquelle il réclame les lois, le gouvernement et les institutions des Etats-Unis. Sur le versant des montagnes Rocheuses, l'Oregon et la Californie forment une zône dont la largeur moyenne est de 700 milles. Sur un espace de 600 milles jusqu'à l'embouchure du Columbia, des champignons se développent le long de la côte, qui est découpée par des baies et des havres qui ne le cèdent ni pour la grandeur ni pour l'excellence aux baies de la Chesapeake, de New-York et de la Nouvelle Angleterre. Les eaux qui viennent laigner ces rivages fourmillent en abondance les poissons dont la pêche a enrichi les peuples de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale. La baleine, la morue, le saumon et le hareng se trouvent dans l'Océan pacifique aussi nombreux qu'ils l'étaient, il y a deux cents ans dans l'Océan Pacifique. Le climat de cette région est doux et salubre; les orages y éclatent bien rarement. Le pays se trouve sous la même latitude que les îles Britanniques; et un voyage qui n'est pas plus long que celui de New-York au Havre, conduit, à travers un paisible Océan, le navigateur jusque dans le riche et commerçant empire du Japon.

Toutes les avantages que les Etats-Unis obtiendraient en s'assurant un accès facile et prompt aux marchés de l'Océan Pacifique et de l'Océan Indien et en travaillant à attirer à eux le vaste et fructueux commerce de l'Orient, sont développés en termes fort brillans; mais pour retenir ce projet si séduisant, il faut que le territoire tout entier appartienne à notre gouvernement.

Aucune difficulté sérieuse ne saurait arrêter le courant de l'émigration vers l'Océan Pacifique; la route par terre est belle, quoiqu'on en ait dit.

"Les pétitionnaires regrettent que leurs convictions aient pu être trompées par la facilité des communications entre eux et nous. L'humanoise n'est pas tout dans la nature; et le créateur a établi l'espèce qui nous sépare, comme dans la prévision des besoins à venir d'un vaste commerce par l'océan Pacifique. Les montagnes Rocheuses forment une chaine dont le double versant n'offre qu'une pente assez facile et ne présente pas plus d'obstacles qu'un champ de neige. Les rivières qu'on pourra traverser dans toute la distance ne sont qu'une barrière à franchir."

Le mémoire dit ensuite que, après avoir passé les grandes Prairies, après avoir franchi la barrière des montagnes, et tracé pour le wagon une route de trois mille milles du Missouri à la côte du Pacifique, les émigrants dans l'Oregon ont trouvé une digne récompense de leur persévérance et de leurs privations, dans un climat tempéré, généreux et salubre dans la beauté d'un pays riche, fertile et qui produit toute espèce de plantes et de céréales, abondant en bois de toute espèce et présentant une foule d'endroits favorables à l'établissement de scieries; en un mot offrant toutes les ressources désirables pour le développement de l'agriculture, des manufactures et du commerce. Afin de pouvoir assurer à ces mêmes et à la nation une contrée aussi précieuse et des avantages aussi brillans, les pétitionnaires supplient le Congrès d'établir un gouvernement territorial qui embrasse l'Oregon et les côtes adjacentes.

Ils demandent que les terres de la vallée de Wallamette et des autres parties nécessaires, soient arpentées et divisées, que des arpenteurs et autres officiers soient établis sur des points convenables.

Ils demandent que des concessions de terres puissent être faites en vertu de la loi adoptée par le Sénat dans la seconde session du 27me Congrès, et intitulée: Bill pour autoriser l'adoption de mesures pour l'occupation et la colonisation du territoire de l'Oregon, pour y étendre la législation des Etats-Unis et pour d'autres objets.

Ils demandent que des arsenaux maritimes et des dépôts soient établis sur la Colombia et sur le Détroit de Fuca, et qu'une force navale capable de les protéger stationne continuellement dans les mers voisines. Qu'une malle soit établie, laquelle partira et arrivera une fois par mois, entre Oregon-City et l'Indépendance; que des routes malles locales soient établies dans l'intérieur dans le même but. Qu'un bureau de poste et un office d'enregistrement soient établis à Oregon-City. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Wallamette. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Clatsop. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Puget's Sound. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Umpqua. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Scholts Ferry. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Fort Hall. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Fort Boise. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Fort Hall. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Fort Boise. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Fort Hall. Qu'un autre bureau de poste soit établi à Fort Boise.

Ils demandent que des pensions soient accordées aux veuves et aux enfans des citoyens qui ont été tués ou qui sont morts dans l'Oregon, ou qui y sont morts depuis, et aux citoyens qui ont été blessés ou qui sont devenus infirmes dans l'Oregon ou qui le deviendront.

Ils demandent que des concessions de terres soient faites aux colons de l'Oregon, et que des terres soient réservées pour les écoles.

Ils demandent que des lois soient passées pour empêcher la vente des liqueurs spiritueuses aux Indiens